



Contribution collectif d'associations Enquête Publique du Plan de Prévention et de Gestion des déchets Drôme – Ardèche 9 juillet 2015

La FRAPNA Drôme a réuni, pour étudier le Dossier soumis à Enquête Publique du Plan de Prévention et de Gestion des déchets Drôme – Ardèche, un Collectif d'Associations travaillant sur les déchets : FRAPNA Drôme, FRAPNA Ardèche, CLCV Drôme, CLCV Ardèche, UFC Que Choisir Drôme, UFC Que Choisir Ardèche, BRF Avenir, La Ressourcerie Verte.

Cette contribution et questionnaire sont ceux de ce Collectif d'Associations.

Une enquête publique qui aurait du être pédagogique...

Les associations du collectif s'étonnent, regrettent et interrogent la Commission d'Enquête, les CD 07 et 26, maîtres d'ouvrages, de la non tenue de réunions publiques qui auraient sensibilisés à ce dossier tous les habitants de Drôme et d'Ardèche : au-delà d'un dossier technique difficile à présenter en l'état, il était très simple de faire comprendre à la population du périmètre du Plan, la problématique déchets telle qu'elle se pose en Drôme et en Ardèche en 2015, quels en sont les enjeux, quels seront les efforts demandés à chacun pour, par exemple, améliorer le tri sélectif et pourquoi des efforts financiers seront inévitablement demandés à une partie des habitants de ces deux départements.

Un plan encore en appui sur l'enfouissement

Le projet de plan Drôme-Ardèche de prévention et de gestion des déchets non dangereux (les DND), a été élaboré sur les 2 départements et approuvé par les conseils départementaux le 11 décembre 2014. Il doit être soumis à une enquête publique avant sa mise en œuvre : chaque citoyen peut s'exprimer.

L'avis du collectif : Pour les associations réunies dans le collectif, il faut viser le « zéro déchet ». Les matières non renouvelables du sous-sol s'épuisent, les déchets polluents s'ils ne sont pas régénérés. C'est la seule manière de mettre en place une société durable pour les générations futures. Sur le plan déchets (PIED) précédent, autant en interdépartemental que pour la part importée d'autres départements, la part des déchets enfouis était beaucoup trop importante et n'a pas été régulée. Les casiers des centres

FRAPNA Drôme – 38 Avenue de Verdun – 26000 VALENCE - 04 75 81 12 44

FRAPNA Ardèche - 39 Rue Jean-Louis Soulavie – 07 110 LARGENTIERE - 04 75 93 41 45

CLCV Drôme - L'Hermès, Allée 8, Allée des lavandes - 26100 ROMANS SUR ISERE - 04 75 72 41 49

CLCV Ardèche- Espace Social Quartier Hannibal 07800 - LA VOULTE SUR RHONE - 04 75 62 05 55

UFC Que Choisir Drôme - 10 Rue François Pie – 26000 VALENCE – 04 75 42 58 29

UFC Que Choisir Ardèche - Maison des associations, Place de la Gare - 07200 AUBENAS - 04 75 39 20 44

BRF Avenir – 108 Rue Colette – 26500 BOURG LES VALENCE - 04 75 43 25 19

La Ressourcerie Verte – 21 Avenue de la déportation - 26100 ROMANS SUR ISERE - 04 69 28 62 09

d'enfouissement ont été remplis beaucoup trop rapidement. Le déséquilibre Drôme-Ardèche en ce domaine reste total. Pourquoi ces objectifs ne ressortent-ils pas du projet de Plan soumis à Enquête Publique ?

Sur les urgences écologiques

Le plan doit fixer les objectifs, à l'horizon 2027, de la politique des déchets dans les 2 départements, avec une feuille de route qui s'impose à toutes les collectivités territoriales concernées et à leurs concessionnaires. Actuellement, les 944000 tonnes de déchets produits dont :

- 58% de déchets d'activités économiques (DAE),
- 41% de déchets ménagers et assimilés (DMA),
- et 1% de déchets d'assainissement (matière sèche)

En 2010, ces déchets sont valorisés pour moins de 40% !

L'avis du collectif : le projet se limite malheureusement à respecter les directives européennes et les lois Grenelle. Il admet la croissance de la consommation matérielle comme une hypothèse incontournable de notre fonctionnement, soit près d'un million de tonnes de déchets sur l'Ardèche et la Drôme ! Pourquoi un scénario plus ambitieux que le scénario médian proposé n'a-t-il pas été envisagé et quelles motivations précises ont guidé le choix de ce scénario médian? Le collectif demande que le scénario le plus ambitieux soit adopté.

Sur la réduction des déchets à la source

Pour les habitants :

- Le projet de plan imposerait pour chaque habitant, de diminuer sa quantité d'ordures ménagères de 347kg par an à 277 kg par an. Pour cela, le réemploi, la réparation, le compostage de proximité, et l'évolution des comportements seront favorisés.
- Le taux de recyclage (valorisation matière) devra passer de 35% à 59%.

L'avis du collectif : il est inadmissible de se limiter à une réduction de la « production » d'ordures ménagères de 20% seulement. Ces objectifs sont beaucoup trop modestes! Notre société est capable, avec des plans de communication et des actions plus volontaristes, de faire beaucoup mieux. Localement, déjà en 2011, des expériences ont mis en avant les témoignages de particuliers qui ne rejetaient désormais que 50kg de déchets par an et par habitant dans leur poubelle grise !

Le collectif demande la mise en place d'un comité d'évaluation indépendant permettant d'analyser la progression de la limitation des déchets d'une part et l'évolution du pourcentage de recyclage d'autre part. La FRAPNA et le Collectif demandent à être membres du Comité d'évaluation de ce Plan.

Pour les professionnels :

- Il est prévu de stabiliser la production des déchets d'activités économiques (DAE) par habitant, en encourageant la promotion de la réparation, la lutte contre le gaspillage alimentaire (restauration collective, grande distribution), l'exemplarité des établissements publics, et les exigences dans la commande publique.

FRAPNA Drôme – 38 Avenue de Verdun – 26000 VALENCE - 04 75 81 12 44

FRAPNA Ardèche - 39 Rue Jean-Louis Soulavie – 07 110 LARGENTIERE - 04 75 93 41 45

CLCV Drôme - L'Hermès, Allée 8, Allée des lavandes - 26100 ROMANS SUR ISERE - 04 75 72 41 49

CLCV Ardèche- Espace Social Quartier Hannibal 07800 - LA VOULTE SUR RHONE - 04 75 62 05 55

UFC Que Choisir Drôme - 10 Rue François Pie – 26000 VALENCE – 04 75 42 58 29

UFC Que Choisir Ardèche - Maison des associations, Place de la Gare - 07200 AUBENAS - 04 75 39 20 44

BRF Avenir – 108 Rue Colette – 26500 BOURG LES VALENCE - 04 75 43 25 19

La Ressourcerie Verte – 21 Avenue de la déportation - 26100 ROMANS SUR ISERE - 04 69 28 62 09

- La valorisation matière et organique (hors BTP, agriculture et agro-alimentaire), devra passer de 64% actuellement à 75%, grâce à l'obligation de tri à la source pour les producteurs de bio-déchets.

L'avis du collectif : il faut que les producteurs de bio-déchets atteignent le 100% de tri à la source. La moyenne générale de 75% pour tous les professionnels n'est pas significative. Le collectif demande les raisons pour lesquelles cet objectif de 100% de valorisation des bio-déchets n'est pas retenu par le Plan ?

Pour les déchets d'assainissement :

- Les boues des collectivités seront recyclées localement à 70% en agriculture, en l'état ou après compostage.
- Les matières de vidange seront conduites en station d'épuration.
- Des filières spécifiques seront créées pour les graisses.
- Les boues non valorisables en agriculture seront incinérées.

L'avis du collectif : nous demandons à ne pas attendre encore 12 ans ! Il faut pousser plus concrètement la méthanisation, source importante d'énergie renouvelable.

Sur la part de la prévention et du recyclage

Les hypothèses retenues prévoient une augmentation du tonnage total de 10% (1 043 000 tonnes), avec une population progressant de 15%. Parallèlement, les besoins de traitement des déchets résiduels devraient baisser de 592 000 à 450 000 tonnes.

Le projet de plan retient pour principes la hiérarchie des modes de traitement :

1. Prévention
2. Réutilisation
3. Recyclage
4. Valorisation énergétique
5. Elimination ;

Il n'y aura pas d'incinération et d'enfouissement d'ordures ménagères brutes. L'enfouissement sera limité aux déchets ultimes.

L'avis du collectif : cette hiérarchie doit être annoncée en début de plan, les efforts de prévention sont très nettement insuffisants. Pourquoi le projet de Plan ne met-il pas en évidence les mesures concrètes de prévention à mettre en œuvre pour obtenir une baisse plus significative des déchets résiduels ?

Pour le traitement biologique des fractions collectées séparément :

Le plan prévoit de nouvelles unités de compostage en particulier en Ardèche, des unités de compostage ou méthanisation de boues pour 25 000 tonnes par an, une ligne dédiée aux bio-déchets des gros producteurs associée à un site du SYTRAD, et des unités de méthanisation sous réserve de solutions pour le digestat.

Pour le tri des matériaux recyclables :

La capacité existante serait suffisante pour la période du plan.

FRAPNA Drôme – 38 Avenue de Verdun – 26000 VALENCE - 04 75 81 12 44

FRAPNA Ardèche - 39 Rue Jean-Louis Soulavie – 07 110 LARGENTIERE - 04 75 93 41 45

CLCV Drôme - L'Hermès, Allée 8, Allée des lavandes - 26100 ROMANS SUR ISERE - 04 75 72 41 49

CLCV Ardèche- Espace Social Quartier Hannibal 07800 - LA VOULTE SUR RHONE - 04 75 62 05 55

UFC Que Choisir Drôme - 10 Rue François Pie – 26000 VALENCE – 04 75 42 58 29

UFC Que Choisir Ardèche - Maison des associations, Place de la Gare - 07200 AUBENAS - 04 75 39 20 44

BRF Avenir – 108 Rue Colette – 26500 BOURG LES VALENCE - 04 75 43 25 19

La Ressourcerie Verte – 21 Avenue de la déportation - 26100 ROMANS SUR ISERE - 04 69 28 62 09

Pour le prétraitement des déchets résiduels (OMr) :

Quatre syndicats intercommunaux gèrent les ordures ménagères résiduelles (OMr) en Drôme-Ardèche : le SYTRAD (nord Drôme Ardèche), le SYPP (sud Drôme Ardèche), le SIDOMSA et SICTOBA (sud de l'Ardèche). Le SYTRAD a lancé trois Centres de Valorisation Organique (CVO) dont la capacité est supérieure à celle du plan et s'avère d'un fonctionnement difficile. Le SYPP n'a pas lancé de projets d'envergure.

Pour les DAE résiduels et les résidus de déchetteries :

Il est prévu de créer plusieurs unités de fabrication de Combustibles Solides de Récupération (CSR) pour transformer les 73700 tonnes de déchets combustibles répondant aux besoins du plan.

Pour le traitement des déchets résiduels :

- Les centres d'enfouissement sont tous en Drôme et ont une capacité limitée dans le temps. Plus d'ordures ménagères rentrent en Drôme qu'il n'en sort. Le plan vise à réduire cette anomalie d'autant que le site d'enfouissement ardéchois de Grospierres sera fermé et les 4 sites drômois de Saint-Sorlin, Donzère, Chatuzange-Le-Goubet, et Roussas seront étendus.
- Le plan prévoit la création d'unités de valorisation énergétique des CSR
- L'incinération des boues de Valence et Romans seront poursuivies dans les installations existantes surcapacitaires.
- Si de nouvelles capacités de traitement apparaissaient nécessaires, le plan prévoit de les installer prioritairement en Ardèche...

L'avis du collectif : Le SYPP ne respecte pas les normes européennes demandées visant 45% de recyclage. Le SYTRAD a fait des choix onéreux qui ne fonctionnent pas et ne facilitent pas l'orientation de prévention affirmée dans le plan. Quels seront les moyens mis en œuvre pour permettre le respect par ces ECPI, des réglementations. Nous demandons que du personnel, formé et qualifié, soit délégué à cette recherche de qualité, avec des comptes rendus réguliers aux départements. Le collectif s'interroge sur ces combustibles solides de récupération. Dans le contexte de la crise énergétique, si l'on considère les déchets comme des combustibles va-t-on être encouragé à en produire moins ? Comment gérer les résidus de ces combustions très incomplètes ? La Drôme est-elle l'exutoire de la Région Rhône-Alpes ?

Le plan constate le déséquilibre entre l'Ardèche et la Drôme mais n'a pas de solution... Pourquoi le Plan qui constate le déséquilibre entre l'Ardèche et la Drôme, des déséquilibres au niveau de la recherche de valorisation des déchets, et constate des enfouissements massifs de déchets sans valorisation dans le sud des deux départements, ne met-il pas en évidence ces constats et pourquoi ne propose-t-il pas des orientations adaptées à chaque "grand" territoire ?

FRAPNA Drôme – 38 Avenue de Verdun – 26000 VALENCE - 04 75 81 12 44

FRAPNA Ardèche - 39 Rue Jean-Louis Soulavie – 07 110 LARGENTIERE - 04 75 93 41 45

CLCV Drôme - L'Hermès, Allée 8, Allée des lavandes - 26100 ROMANS SUR ISERE - 04 75 72 41 49

CLCV Ardèche- Espace Social Quartier Hannibal 07800 - LA VOULTE SUR RHONE - 04 75 62 05 55

UFC Que Choisir Drôme - 10 Rue François Pie – 26000 VALENCE – 04 75 42 58 29

UFC Que Choisir Ardèche - Maison des associations, Place de la Gare - 07200 AUBENAS - 04 75 39 20 44

BRF Avenir – 108 Rue Colette – 26500 BOURG LES VALENCE - 04 75 43 25 19

La Ressourcerie Verte – 21 Avenue de la déportation - 26100 ROMANS SUR ISERE - 04 69 28 62 09

Pour le collectif, le plan devrait être obligatoirement innovant

Le projet de plan se situe dans la lignée des directives négociées à Bruxelles, en visant la poursuite d'efforts précédents, mais sans changement de cap et avec des moyens qui ne sont que partiellement définis. Il manque une réelle volonté de faire de la prévention le pilier fondamental d'une politique pourtant présentée comme telle.

Les déchets sont-ils une fatalité des temps modernes ?

Même si la « production » de déchets municipaux en Europe tend à régresser sous les 500 kg par habitant et par an, elle reste le double de celle des années 60 ! D'où vient ce qui finit dans ma poubelle ? En amont du consommateur, les producteurs et distributeurs proposent toujours plus de produits avec des emballages non recyclables (ex : plastiques hors flaconnage), il y a tous les courriers non adressés (COUNAs), et encore plus les publicités adressées grâce à des fichiers empruntés. Pourquoi concevoir encore des petits équipements à obsolescence programmée voire difficilement réparables ? Quelle information pour le consommateur, quel est son rôle ?

Mieux on trie, mieux on valorise !

Pour réduire la poubelle grise (les ordures ménagères résiduelles), il faut donc jeter moins. Tout doit partir en déchetteries avec une collecte séparative améliorée et surtout le développement du compostage à domicile ou par quartier. En animant la coopération avec les citoyens et en améliorant le dispositif de collecte et de tri, certaines communes ont réussi à réduire sensiblement le tonnage d'ordures ménagères. Parallèlement, les aides d'Eco-Emballages et la vente de matériaux triés de meilleure qualité ont permis de diminuer la facture.

Il faut favoriser les comportements vertueux et mettre en place une redevance incitative proportionnelle au poids des ordures ménagères. Les coûts des ordures doivent être transparents pour tous les citoyens (Coûts fixes, coûts variables). Quelles incidences pour une diminution de 10 %, 20 %, 30 % ? Quelles conséquences sur les redevances ? Quels engagements des sociétés privées sur les factures si les quantités diminuent ? Nous demandons aussi la transparence sur l'utilisation des aides accordées par les éco-organismes notamment concernant l'investissement sur la sensibilisation par le biais des ambassadeurs de tri.

Actuellement, la taxe d'enlèvement des ordures ménagères est indexée à la taxe foncière...

Les communes et leurs syndicats sont-ils dans les starting blocks ?

La Drôme affiche des stratégies différentes au Nord et au Sud :

- Le Sytrad s'est engagé dans un programme conséquent de valorisation organique mais rencontre un certain nombre de difficultés techniques. Les centres de valorisation organique, extraient normalement les matières fermentescibles des déchets pour produire du compost. Ce compost est inutilisable et refusé par

FRAPNA Drôme – 38 Avenue de Verdun – 26000 VALENCE - 04 75 81 12 44

FRAPNA Ardèche - 39 Rue Jean-Louis Soulavie – 07 110 LARGENTIERE - 04 75 93 41 45

CLCV Drôme - L'Hermès, Allée 8, Allée des lavandes - 26100 ROMANS SUR ISERE - 04 75 72 41 49

CLCV Ardèche- Espace Social Quartier Hannibal 07800 - LA VOULTE SUR RHONE - 04 75 62 05 55

UFC Que Choisir Drôme - 10 Rue François Pie – 26000 VALENCE – 04 75 42 58 29

UFC Que Choisir Ardèche - Maison des associations, Place de la Gare - 07200 AUBENAS - 04 75 39 20 44

BRF Avenir – 108 Rue Colette – 26500 BOURG LES VALENCE - 04 75 43 25 19

La Ressourcerie Verte – 21 Avenue de la déportation - 26100 ROMANS SUR ISERE - 04 69 28 62 09

les agriculteurs. Le SYTRAD, dans son dernier comité syndical du 1 avril, a donc décidé d'intégrer des déchets verts dans le processus de tri pour améliorer la qualité du compost obtenu. C'est une dilution des toxiques dans les déchets verts! Ceci est inacceptable. Le constat est clair : l'absence de volonté politique pour un tri à la source des bio-déchets ne permet pas d'obtenir un compost de bonne qualité. Les habitants sont déresponsabilisés et ne s'engagent pas dans une démarche de prévention. Le fonctionnement défectueux des centres de valorisation organique occasionne des surcoûts énormes ; l'augmentation de la grille tarifaire finalement adoptée par les élus ne garantit en rien une maîtrise des coûts de traitement dans les années à venir.

- A l'inverse, le SYPP ne fait rien pour valoriser les déchets et continue à les enfouir sur le site de la COVED à Roussas. Celui-ci sera pourtant saturé dans 3 ou 4 ans! Les habitants payent moins cher dans l'immédiat, mais aura de lourdes conséquences environnementales et financières à court terme. Il y a urgence à mettre en chantier les équipements alternatifs pour le Sud et à repenser le schéma du Nord pour assurer sa viabilité.

Quid de l'économie circulaire ?

Le plan retient l'objectif d'un taux de 75% pour la valorisation des déchets des professionnels, soit strictement l'application de la loi Grenelle 1, en souhaitant un développement des déchetteries professionnelles. Il faut aller au-delà, en soutenant des projets d'économie circulaire qui ne naîtront pas spontanément. En généralisant avec l'appui des CCI les audits « déchets » indiquant les déchets produits régulièrement par les entreprises par bassin de proximité géographique, et en les publiant à intervalles réguliers, des connections pourront être établies. Au lieu de déchetteries, grâce à internet, nous pourrions mettre en place des ressourceries/recycleries professionnelles en circuit court, avec une meilleure valorisation.

Conclusion

Nous sommes tous concernés : citoyens et consommateurs vigilants, producteurs et distributeurs, collectivités locales et les concessionnaires en charge des déchets. N'attendons pas que la technologie apporte la solution miracle. Il faut privilégier la prévention, la réutilisation, la régénération. Pour le collectif d'associations à l'origine de cette contribution, avec l'enfouissement et l'incinération des déchets nous polluons et dégradons massivement nos environnements et paysages. La seule politique en conformité avec notre engagement et nos intérêts vitaux doit donc avoir pour objectif « zéro déchet non régénéré ou recyclé » à très court terme.

Le collectif demande la mise en place d'un comité d'évaluation indépendant permettant d'analyser la progression de la limitation des déchets d'une part et l'évolution du pourcentage de recyclage d'autre part. La FRAPNA et le Collectif demandent à être membres du Comité d'évaluation de ce Plan.

FRAPNA Drôme – 38 Avenue de Verdun – 26000 VALENCE - 04 75 81 12 44

FRAPNA Ardèche - 39 Rue Jean-Louis Soulavie – 07 110 LARGENTIERE - 04 75 93 41 45

CLCV Drôme - L'Hermès, Allée 8, Allée des lavandes - 26100 ROMANS SUR ISERE - 04 75 72 41 49

CLCV Ardèche- Espace Social Quartier Hannibal 07800 - LA VOULTE SUR RHONE - 04 75 62 05 55

UFC Que Choisir Drôme - 10 Rue François Pie – 26000 VALENCE – 04 75 42 58 29

UFC Que Choisir Ardèche - Maison des associations, Place de la Gare - 07200 AUBENAS - 04 75 39 20 44

BRF Avenir – 108 Rue Colette – 26500 BOURG LES VALENCE - 04 75 43 25 19

La Ressourcerie Verte – 21 Avenue de la déportation - 26100 ROMANS SUR ISERE - 04 69 28 62 09